

blème et de prendre d'autres moyens qui nous permettront de contrôler réellement le crédit de notre pays.

Le Gouvernement a essayé de suivre une politique d'expansion du crédit. Je me contenterai de citer des statistiques pour indiquer que cette politique n'a pas réussi à contrôler le crédit du pays en amenant l'expansion du crédit. Nous avons suivi une politique de monnaie facile destinée à accroître le montant de crédit disponible pour le développement du Canada. De septembre 1935 à septembre 1938 nous avons accru en moyenne l'émission de billets de la Banque du Canada et les dépôts des banques à charte à la Banque du Canada de la manière que je vais indiquer. Le montant moyen des dépôts bancaires faits à la Banque du Canada et les billets de la Banque du Canada détenus par les banques à charte qui, en septembre 1935 constituaient des réserves liquides du régime bancaire, étaient de \$219,971,000. Par notre politique de monnaie facile, en essayant de forcer l'application du crédit au développement du pays, nous avons porté cette somme à une moyenne de \$262,766,000 en septembre 1938, soit une augmentation de \$42,795,000 dans les réserves liquides en espèces du régime bancaire canadien. Cela s'est-il manifesté par un accroissement des prêts au commerce et au public comme c'était l'intention et comme cela aurait dû être si nous avions eu la régie sur le crédit du pays? Non. Les prêts aux compagnies et aux particuliers ont subi une diminution de \$26,784,000, au cours de ces trois années, bien que la population se soit accrue et que le besoin d'expansion se soit fait sentir. Les banques n'ont pas accru leurs prêts au public bien que, par le moyen de la Banque du Canada opérant de la façon prévue, nous ayons fait de notre mieux pour les y forcer.

J'ai l'intention, après l'ajournement, d'indiquer pourquoi il en a été ainsi.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. TUCKER: Avant la suspension de la séance, j'étais en train d'indiquer que, bien que la politique du Gouvernement, agissant par l'intermédiaire de la Banque du Canada, soit une politique d'argent facile destinée à accroître la quantité du crédit dont disposent les établissements commerciaux et les entreprises en général, par l'augmentation des réserves de numéraire à la disposition des banques à charte du Canada, réserves susceptibles de leur permettre d'accorder plus de prêts au commerce, il n'en est pas résulté un accroissement de la quantité d'argent pré-

[M. Tucker.]

tée aux établissements commerciaux par les banques à charte, mais plutôt une diminution. Je m'efforçais d'indiquer que la politique d'expansion du crédit accordé au commerce par le moyen des opérations de la Banque du Canada, n'a pas fonctionné depuis trois ans, et j'ai dit que j'en signalerais la cause. La raison fondamentale, cela va de soi, c'est que le seul moyen par lequel les gens qui en ont besoin peuvent obtenir du crédit, c'est de s'adresser aux banques à charte; et l'octroi de réserves suffisantes à ces banques ne garantit pas qu'elles s'en serviront pour accorder des prêts au commerce.

A ce sujet, je vais citer du *Winnipeg Free Press* du 14 janvier 1939 un exposé de M. S. G. Dobson, administrateur-gérant de l'une des banques à charte du Canada, et qui montre l'attitude des banques à cet égard. Au sujet des prêts au commerce et du crédit, il dit:

De temps à autre nous entendons exprimer la critique que les banques placent une trop grande partie de leurs fonds en obligations d'Etat, et trop peu dans des avances au commerce. Les gens réfléchis comprennent sur-le-champ que pareille accusation est à la fois illogique et injustifiée. Nous sommes avant tout des banques de commerce, mais ainsi qu'on l'a signalé en maintes circonstances, nous ne pouvons contraindre les emprunteurs récalcitrants à utiliser notre excédent de fonds si, faute de confiance ou pour d'autres raisons, ils ne sont pas disposés à développer leurs affaires. De plus, tout banquier avisé doit de toute nécessité se garder de risques injustifiables. Par conséquent, le seul emploi possible de notre excédent de fonds c'est l'acquisition de valeurs d'Etat, et pour que ces fonds soient disponibles pour le commerce, au cas où on en ferait la demande, les banques n'acquiescent que des valeurs à courte échéance.

Il vous intéressera peut-être de savoir que le portefeuille d'obligations du gouvernement fédéral que possède la banque ne rapporte qu'environ 2 p. 100 par année, et ce seul fait suffit à réfuter l'accusation voulant que nous accumulions ces valeurs de notre plein gré, au lieu de consentir plus de prêts au commerce. Ce serait un singulier banquier celui qui préférerait ce maigre bénéfice au taux plus rémunérateur des prêts d'ordre commercial.

L'intérêt sur les fonds d'Etat est minime, surtout à cause de la politique de crédit facile pratiquée par la Banque du Canada et de l'excédent de fonds qui en résulte, en quête d'un placement avantageux.

Plusieurs gens ont des idées confuses quant au mot "crédit" et on a affirmé à la légère que l'Etat a remis aux banques le pouvoir d'émettre du crédit. Il n'en est pas ainsi. La régie du crédit est l'une des prérogatives de la Banque du Canada. Elle seule règle l'adoption d'une politique d'argent facile ou serré. Sa façon de procéder à cet égard consiste à acheter des valeurs, si elle veut que les banques soient munies de fonds supplémentaires, ou à vendre des valeurs, si elle veut réduire le numéraire que possèdent les banques. Quant aux banques à charte, la quantité de leurs fonds est réglée et elles ont les excédents disponibles que la Banque du Canada veut qu'elles aient. La plupart des gens, quand ils parlent du "crédit" ou y